

Le fait est que la fin de 1985 est une période décisive. Ou bien la crise actuelle sera désarmorcée et le champ sera alors libre pour une réforme substantielle sur laquelle se fonder . . . ou bien la crise s'aggravera. La résolution de compromis, que le Conseil a demandé aux délégués à cette conférence de ratifier, représente un progrès considérable. Cette conférence doit maintenant décider si ce compromis constitue ou non un mouvement suffisant vers une réforme véritable ouvrant la voie à d'autres améliorations au cours des deux prochaines années.

De nombreux pays, de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, estiment que le grand programme XIII des droits de l'homme et, à un moindre degré, celui des communications sont des indicateurs clés du succès. Est-il besoin de préciser que la grande majorité des activités de l'UNESCO sont très utiles, même si certaines ne sont pas administrées aussi efficacement que nous le voudrions? Elles sont généralement exécutées sans susciter de controverse. Les questions politisées ne concernent que quelques programmes, mais elles prennent une importance disproportionnée par rapport à leur coût. C'est ainsi que la forme et le fond de certaines parties des programmes III et XIII ont largement retenu l'attention des États membres et des médias.

De notre côté, nous tirons encouragement du fait que les discordes suscitées par le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication ont été remplacées par la coopération pratique. C'est en effet ce qui caractérise aujourd'hui les travaux du Programme international pour le développement de la communication, qui répond aux besoins réels des pays en développement.

J'admets que les points essentiels du programme des droits de l'homme, de la paix et du désarmement sont encore plus ou moins flous. Le Conseil a eu du mal à se mettre d'accord sur les grands principes de ce programme. Il a eu encore plus de mal à établir les priorités quant aux mesures à prendre pour concrétiser ces principes.

D'autres travaux s'imposeront dans ces domaines avant que nous puissions être sûrs que le processus engagé répond aux intérêts du Canada et correspond à la lettre au mandat de l'UNESCO. Pour donner un exemple, le Canada consent, quoique avec certaines réserves, à ce que le programme XIII prévoit un colloque chargé d'étudier la question litigieuse des rapports entre les droits de l'homme et les droits des peuples — étape nécessaire pour bien comprendre les droits de l'homme dans leurs dimensions individuelles et collectives. Soit, mais il faudra bien que la rencontre projetée tienne compte des travaux effectués par d'autres organes des Nations Unies sur la question, et des difficultés qu'elle a suscitées.

En outre, apportant la preuve de ce que je disais plus tôt au sujet de l'utilité des activités de l'UNESCO, je tiens à souligner l'importance que le Canada attache à ce que fait notre organisation dans les domaines des sciences, de la condition féminine et de l'éducation.

Pour ne parler que des grands programmes dans ce dernier secteur, qu'il s'agisse d'éducation permanente, d'éducation des adultes, d'alphabétisation, de démocratisation et d'amélioration de l'éducation de base, d'égalisation des chances d'accès pour les jeunes filles et les femmes, d'éducation des personnes handicapées et ainsi de suite, le Canada a activement participé à leur définition et il les appuie avec enthousiasme. Je note d'ailleurs en passant que le Canada est candidat aux conseils du Bureau international de l'éducation, du Patrimoine mondial et du Programme hydrologique international.